



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

160 000 \$ DISPONIBLES POUR RÉALISER DES PROJETS STRUCTURANTS EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE

AMOS, LE 5 FÉVRIER 2018 - La Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi lance le deuxième appel de projets de son *Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer la qualité de vie*. Encore une fois cette année, le comité de pilotage disposera de 160 000 \$ pour financer les projets du territoire.

PROMOTEURS ADMISSIBLES

Divers organismes, œuvrant sur le territoire de la MRC d'Abitibi, peuvent déposer une demande d'aide financière au comité de pilotage :

- Organismes municipaux;
- Conseils de bande des communautés autochtones;
- Coopératives;
- Organismes à but non-lucratif;
- Entreprises privées ou d'économie sociale, à l'exception des entreprises privées du secteur financier.

DÉPENSES ADMISSIBLES

Les dépenses admissibles en vue de l'attribution d'une aide financière sont :

- Les dépenses liées directement à la réalisation des activités du projet;
- La rémunération ponctuelle du personnel affectée exclusivement à la réalisation des activités du projet;
- Les coûts d'honoraires professionnels;
- La location de l'équipement nécessaire à la réalisation des activités du projet;
- Toutes autres dépenses justifiées par la réalisation du projet et reconnues admissibles par le comité de pilotage du Pacte rural de la MRC d'Abitibi au moment de l'attribution de l'aide financière.

DATE LIMITE ET INFORMATIONS

Les promoteurs intéressés ont jusqu'au **vendredi 16 mars 2018, 16 h** pour remplir le formulaire disponible sur le site web de la MRC d'Abitibi à l'adresse <http://mrcabitibi.qc.ca/fonds/projets-structurants-ameliorer-qualite-vie>.

Pour toute information supplémentaire, les personnes intéressées sont invitées à contacter la MRC d'Abitibi au 819 732-5356.

À PROPOS DU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE

Le Fonds de soutien aux projets structurants est une enveloppe financière de la MRC d'Abitibi constituée du Fonds de développement des territoires (FDT) qui provient du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Selon le site *Portail Québec*, la Politique de soutien aux projets structurants en milieu de vie vise à améliorer la qualité de vie de la population résidant sur le territoire de la MRC d'Abitibi. Un projet structurant « s'inscrit dans les priorités de développement et dans un axe ayant un potentiel de croissance appréciable démontré, qui provoque un effet multiplicateur dans l'économie ». Celle-ci remplace le révolu Pacte rural, aboli par l'arrivée du FDT en avril 2015.

À PROPOS DE LA MRC D'ABITIBI

La MRC d'Abitibi est une organisation publique au service de ses 16 municipalités rurales, d'une ville et de 2 territoires non organisés (TNO), regroupant près de 25 000 habitants avec des budgets annuels de près de 10 millions \$ répartis en 20 secteurs d'activités. Sa mission est de desservir les municipalités de sa MRC, tel que prescrit par la Loi sur l'organisation territoriale municipale, au mieux des ressources humaines et matérielles à sa disposition dans un but de promotion et d'amélioration des conditions de vie générales de sa population tant d'un point de vue social, culturel, qu'environnemental.